

## **Information pour les familles et proches des résidents de nos différents EMS**

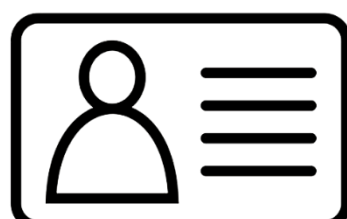
Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a décidé que les visiteurs des EMS doivent

### **obligatoirement présenter un certificat COVID à partir du mercredi 8 décembre 2021**

Les mesures suivantes restent en vigueur :

- Les visites ont lieu entre 13h30 et 17h30 ;
- Le port du masque est obligatoire durant toute la visite ;
- La désinfection des mains doit se faire à l'entrée de l'EMS ;
- Les visites en chambre et sur les étages sont interdites ;
- La consommation en cafétéria est possible ;
- 2 invités sont acceptés pour un repas de midi avec le résident.

En cas de questions, n'hésitez pas à contacter le 021 822 52 52.



La Direction  
6 décembre 2021